

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 1 / 16

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**

Foam Cleanser
UFI: WHC0-D27M-E20Y-49E8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**1.2.1 Utilisations pertinentes**

Produit de nettoyage

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
 Seewenweg 5
 4153 Reinach / SUISSE
 Téléphone +41-61-28177 94
 Téléfax +41-61-28177 85
 Site internet www.waxoyl.com
 E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif**Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

DANGER

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.
 P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
 P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

5 - <15% hydrocarbures aliphatiques (propulseur)
 < 5% agents de surface anioniques

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 2 / 16

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé	Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
10 - < 20	Propane-2-ol CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
2,5 - 10	iso-Butane CAS: 75-28-5, EINECS/ELINCS: 200-857-2, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119485395-27-XXXX GHS/CLP: Flam. Gas 1A: H220 - Press. Gas: H280
< 2,5	Propane CAS: 74-98-6, EINECS/ELINCS: 200-827-9, EU-INDEX: 601-003-00-5, Reg-No.: 01-2119486944-21-XXXX GHS/CLP: Flam. Gas 1A: H220 - Press. Gas: H280
< 1	N-lauroylsarkosinate de sodium CAS: 137-16-6, EINECS/ELINCS: 205-281-5, Reg-No.: 01-2119527780-39-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 2: H330 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Dam. 1: H318 SCL [%]: > 34,5: Acute Tox. 2: H300, <= 34,5: Acute Tox. 4: H332, > 30: Skin Irrit. 2: H315, > 30: Eye Dam. 1: H318, 1 - <=30: Eye Irrit. 2: H319
< 1	Ammoniac, solution aqueuse CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, Reg-No.: 01-2119488876-14-XXXX GHS/CLP: Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - STOT SE 3: H335, Facteur M (toxicité aiguë): 1 SCL [%]: >= 5: STOT SE 3: H335

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Les boîtes à gaz fissurées peuvent exploser et être projetées violemment en dehors du feu.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement.
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 4 / 16

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes et protéger du rayonnement solaire.

Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 5 / 16

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
iso-Butane
CAS: 75-28-5, EINECS/ELINCS: 200-857-2, EU-INDEX: 601-004-00-0, Reg-No.: 01-2119485395-27-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 800 ppm, 1900 mg/m ³ , n-Butane
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m ³
Ammoniac, solution aqueuse
CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, Reg-No.: 01-2119488876-14-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 25 ppm, 18 mg/m ³ , FT 16

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
Ammoniac, solution aqueuse
CAS: 1336-21-6, EINECS/ELINCS: 215-647-6, EU-INDEX: 007-001-01-2, Reg-No.: 01-2119488876-14-XXXX
8 heures: 20 ppm, 14 mg/m ³

DNEL

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
Aucune DNEL disponible.
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 20 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 70,53 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 10 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 10 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 17,39 mg/m ³
iso-Butane, CAS: 75-28-5
Aucune DNEL disponible.
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 500 mg/m ³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 89 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 36 mg/m ³ (NH ₃)
Industrie, dermique, Effets systématiques à court terme, 6,8 mg/kg (NH ₃)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 47,6 mg/m ³ (NH ₃)
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 14 mg/m ³ (NH ₃)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 6.8 mg/kg bw/day (NH ₃)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 47,6 mg/m ³ (NH ₃)

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 6 / 16

PNEC

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
Eau douce, 0,009 mg/L
Sol, 0,008 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 0,006 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 0,064 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3 mg/L
Eau de mer, 0,001 mg/L
iso-Butane, CAS: 75-28-5
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Eau de mer, 140,9 mg/l
Eau douce, 140,9 mg/l
Ingestion (alimentaire), 160 mg/kg food
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 2251 mg/l
Sol, 28 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 552 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 552 mg/kg
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
Eau de mer, 0,001 mg/L
Eau douce, 0,001 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
Protection des yeux	lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	0,4mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
Protection corporelle	Vêtement de protection (EN 340)
Divers	Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers.
Protection respiratoire	En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée. En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Aucun
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 7 / 16

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	aérosol
Couleur	incolore jaunâtre
Odeur	typique ammoniacque
Seuil olfactif	Non indispensable
Valeur du pH	9,5
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Non applicable
Point d'éclair [°C]	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	1,5 Vol. %
Limite supérieure d'explosion	10,9 Vol. %
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm ³]	0,95 (liquide)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Non indispensable
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	Non applicable
Densité de vapeur relative	Non applicable
Vitesse d'évaporation	Non applicable
Point de fusion [°C]	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Non applicable
Caractéristiques des particules	Non indispensable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

L'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Risque d'éclatement des récipients.

Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 8 / 16

10.4 Conditions à éviter

Fort échauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 9 / 16

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg
Substance
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg (OECD 401)
NOEL, oral, rat, 30 mg/kg (90 d)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, oral, rat, 4570 mg/kg
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
LD50, oral, rat, 350 mg/kg (NH3)
LDLo, oral, Humain, 43 mg/kg (NH3)

Toxicité dermale aiguë

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 13400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/L 4h
Substance
Propane, CAS: 74-98-6
LC50, inhalatoire, rat, > 1443 mg/l (15 min) (Lit.)
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
LC50, inhalatoire, > 1 - 5 mg/l/4h (34,5 % aqueous solution)
LC50, inhalatoire, rat, 0,05 - 0,5 mg/l (OECD 403)
iso-Butane, CAS: 75-28-5
LC50, inhalatoire, Souris, 1237 mg/L
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, 30 mg/l/4h
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
LD50, inhalatoire, Souris, 91 mg/kg (NH3)
LC50, inhalatoire, rat, 2000 mg/l (NH3)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
œil, non irritant
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6

œil, Provoque des lésions oculaires graves.
iso-Butane, CAS: 75-28-5
œil, non irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
œil, lapin, Étude, irritant
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
œil, Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
dermique, non irritant
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
dermique, irritant
iso-Butane, CAS: 75-28-5
dermique, non irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, lapin, non irritant
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
dermique, corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
inhalatoire, non sensibilisant
dermique, non sensibilisant
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
dermique, non sensibilisant
iso-Butane, CAS: 75-28-5
inhalatoire, non sensibilisant
dermique, non sensibilisant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
inhalatoire, non irritant
iso-Butane, CAS: 75-28-5
inhalatoire, non irritant
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, oral, rat, 700 mg/kg bw/day, OECD 426, positif
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
inhalatoire, irritant

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 11 / 16

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane, CAS: 74-98-6
NOAEC, inhalatoire, rat, 4437 mg/m ³
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/day (chronic), aucun effet nocif observé
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m ³ , OECD 451, négatif

Mutagénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
in vitro, aucun effet nocif observé
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
NOAEL, oral, rat, 250 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEL, oral, rat, 853 mg/kg bw/day, OECD 415, aucun effet nocif observé, Effects on fertility,
NOAEC, oral, rat, 596 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,

Cancérogénèse Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12290 mg/m ³ , OECD 451, négatif

Danger par aspiration Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Remarques générales

La détermination des propriétés présentant un risque pour la santé est effectuée sans considération des gaz propulseurs ou du matériau porteur.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

WAXOYL AG
4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 12 / 16

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
N-lauroylsarkosinate de sodium, CAS: 137-16-6
LC50, (96h), Danio rerio, 107 mg/l (OECD 203)
EC50, (48h), Daphnia magna, 29,7 mg/l (OECD 202)
EbC50, (72h), Desmodemus subspicatus, 39 mg/l (OECD 201)
ErC50, (72h), Desmodemus subspicatus, 79 mg/l (OECD 201)
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (48h), Leuciscus idus, >100 mg/l
EC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, >100 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, >100 mg/l
Ammoniac, solution aqueuse, CAS: 1336-21-6
LC50, (48h), Daphnia magna, 25,4 mg/l
LC50, (96h), Salmo gairdneri, >0,1 mg/l
LC50, (96h), Cyprinus carpio, 1,1 mg/l
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, >0,2 mg/l
LC50, (96h), Pimephales promelas, >0,7 mg/l
LC50, (96h), Salmo gairdneri, 0,53 mg/l
LC50, (96h), poisson, 0,89 mg/l (NH3)
LC50, (96h), Daphnia magna, 0,101 mg/l (NH3)

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.
 Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 13 / 16

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Éliminer comme déchet dangereux.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160504*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
150104**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

Transport routier vers ADR/RID 1950

Transport fluvial (ADN) 1950

Transport maritime selon IMDG 1950

Transport aérien selon IATA 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID Aérosols

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6) Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D)

Transport fluvial (ADN) Aérosols

- Code de classification 5F

- Etiquettes de danger



Transport maritime selon IMDG Aerosols

- EMS F-D, S-U

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 I

Transport aérien selon IATA Aerosols, flammable

- Etiquettes de danger



WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 14 / 16

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID	2
Transport fluvial (ADN)	2
Transport maritime selon IMDG	2.1
Transport aérien selon IATA	2.1

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	21,5%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 15 / 16

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H330 Mortel par inhalation.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H220 Gaz extrêmement inflammable.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 EL50 = Median effective loading
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 EmS = Emergency Schedules
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 IVIS = In vitro irritation score
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 LL50 = Median lethal loading
 LQ = Limited Quantities
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Aérosol 1: H222 Aérosol extrêmement inflammable. (Règle d'extrapolation «Aérosols») H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. (Règle d'extrapolation «Aérosols»)
 Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

WAXOYL AG

4153 Reinach

Date d'émission 24.01.2022, Révision 24.01.2022

Version 05. Remplace la version: 04

Page 16 / 16

Positions modifiées

SECTION 2 ajouté: P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.

SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 2 supprimé: P280 Porter un équipement de protection des yeux.

SECTION 8 ajouté: Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

SECTION 8 ajouté: En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

SECTION 9 ajouté: jaunâtre

Copyright: Chemiebüro®

